

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CONTRAT D'ABONNEMENT
FISCALIS -
OBSERVATOIRE FISCAL**

D_2024_0197

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-24 de son annexe ;

Annemasse Agglo utilise le logiciel FISCALIS dont le rôle est de permettre la lecture des rôles d'imposition du territoire d'Annemasse-Agglo mis à disposition par les services fiscaux et transmis via le Portail de la Gestion Publique. L'observatoire fiscal permet de faire des simulations sur les différents rôles et ainsi de connaître les répercussions financières découlant d'une hausse ou baisse sur les budgets d'Annemasse-Agglo.

À partir de 2024, le logiciel FISCALIS sera externalisé et hébergé par FININDEV - Groupe SELDON, dont le siège social se situe au 69, Rue Jean Giroux, 34080 Montpellier. Il est donc nécessaire de souscrire à un nouveau contrat de maintenance et d'hébergement pour continuer à bénéficier du support technique et des mises à jour du logiciel.

La société FININDEV-Groupe SELDON propose un nouveau contrat ferme de 3 ans à compter du 1er septembre 2024, reconductible tacitement par période annuelle à partir de la date d'échéance du contrat précédent. La décision de ne pas reconduire le contrat doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins quatre mois avant l'échéance du terme contractuel.

Le coût du contrat pour la première année (hors formule de révision) s'élève à 3 800 € HT, soit 4 560 € TTC. Ce montant sera révisé annuellement sur la base de l'indice SYNTEC.

Le Président DÉCIDE :

DE SOUSCRIRE au nouveau contrat de maintenance et d'hébergement pour la solution FISCALIS de la société FININDEV – Groupe SELDON, selon les conditions présentées ci-dessus et annexées à la présente décision ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant le contrat avec la société FININDEV – Groupe SELDON ;

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif PRINCIPAL 2024 et les suivants, antenne ASS, article 65811.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Finindex

CONTRAT D'ABONNEMENT

Envoyé en préfecture le 07/08/2024
Reçu en préfecture le 07/08/2024
Publié le 07/08/2024
ID : 074-200011773-20240806-D_2024_0197-AU



Entre les soussignés :

La société **FININDEV**, SA au capital de 65.370,56 euros, organisme de Formation agréé sous le n° 91.340.5271.34, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° B 335 273 371, dont le siège social est situé au 69 rue Jean Giroux – 34080 MONTPELLIER,

Représentée par Monsieur Gilles SEBE, Président Directeur Général,

Ci-après dénommée « FININDEV », d'une part,

Et

Annemasse les Voirons Agglomération,
11 avenue Emile Zola
BP 225
74105 Annemasse Cedex

Représentée par son Président, Gabriel DOUBLET

Ci-après dénommée « le Client », d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

La société FININDEV a développé l'application hébergée de Gestion d'un Observatoire Fiscal dénommée « FISCALIS ».

Cette dernière permet aux utilisateurs, moyennant le paiement d'une redevance, d'accéder, via le réseau internet, aux serveurs sur lesquels l'application est hébergée et d'en faire un usage conforme aux dispositions du présent contrat.

Par l'accès à cette application hébergée et par sa relation avec FININDEV, le Client, bénéficie d'un outil pour l'optimisation de sa fiscalité, la réalisation de simulations fiscales, la consultation des fichiers fiscaux, et l'analyse des données fiscales, dans les conditions définies ci-dessous.



**GROUPE
Seldon**

ARTICLE 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès à l'application FISCALIS.

C'est un contrat de fourniture d'application hébergée par lequel la société FININDEV concède un droit d'utilisation des applications et logiciels qu'elle héberge au Client en contrepartie du paiement d'une redevance.

Le présent contrat a pour objet de proposer au Client, des services applicatifs en ligne en mode locatif, conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Il définit :

- les droits concédés au Client par la société FININDEV,
- les conditions d'accès et d'utilisation du logiciel par le Client.

La société FININDEV consent au Client, qui accepte :

- un droit d'accès aux serveurs de la société FININDEV dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale du logiciel dans les conditions définies ci-après ;

Ces droits sont consentis sous réserve du respect des termes et conditions du présent contrat et notamment du complet paiement des sommes dues par le Client.

Les droits d'accès et d'utilisation visés ci-dessus sont concédés à titre non exclusif et non transmissible par la société FININDEV au Client (la licence concédée ne pouvant bénéficier qu'à une seule entité, le signataire du présent contrat).

ARTICLE 2 – Contenu du contrat

La souscription de ce contrat comprend l'accès aux prestations sélectionnées et décrites dans l'annexe 1.

Cette annexe détermine le détail des prestations choisies ainsi que le prix de ces prestations.

ARTICLE 3 – Accès au logiciel en ligne

Droit d'accès

La société FININDEV consent au Client un droit d'accès, via le réseau internet, au logiciel désigné dans le préambule.

Le Client utilisera seul ce droit d'accès.

Dès notification, par voie postale ou par messagerie électronique, à la société FININDEV, de la souscription du présent contrat, le Client pourra se connecter à tout moment, à savoir :

- 24 heures sur 24,
 - 7 jours sur 7,
 - y compris les dimanches et jours fériés,
- (le cas échéant) sans assistance des équipes techniques d'exploitation et de maintenance de la base de données.

Afin d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités du logiciel de la société FININDEV, le Client accepte les dispositions du préambule du présent contrat.

L'accès peut s'effectuer à partir de tout ordinateur Client (sous réserve de compatibilité) au moyen des identifiants fournis au Client.

La société FININDEV mettra en ligne, le cas échéant chacune des nouvelles versions du logiciel.

Le service peut être occasionnellement interrompu par des pannes ou momentanément suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de la société FININDEV.

En cas de force majeure ou, plus généralement, de survenance d'un événement extérieur à la société FININDEV, cette dernière ne pourra aucunement être déclarée responsable des conséquences de l'interruption ou de la suspension du service pour maintenance.

Identification et Accès au logiciel

L'identification du Client se fait au moyen :

- d'un identifiant attribué au Client,
- et d'un mot de passe choisi par la société FININDEV lors de la souscription.

Le Client utilisera les identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux serveurs de la société FININDEV.

A cette fin, la société FININDEV communiquera les identifiants au Client par e-mail.

La société FININDEV se réserve le droit de mettre à jour les identifiants attribués au Client.

Il est convenu entre les parties que la communication en ligne des identifiants vaut preuve de l'identité du Client et a valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil.

Les protocoles de communication utilisés sont et demeureront ceux en usage sur l'Internet.

Confidentialité des identifiants

Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou à l'initiative de la société FININDEV.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des identifiants le concernant.

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants le concernant, le Client utilisera la procédure lui permettant de récupérer ses identifiants par messagerie électronique en utilisant l'adresse e-mail qu'il a indiqué lorsqu'il s'est inscrit.

ARTICLE 4 – Droits d'utilisation du logiciel

La société FININDEV consent au Client le droit d'utiliser, sans aucune limite autre que celles définies dans le présent contrat, le logiciel défini dans le préambule.

– droit d'utilisation, conditions, modalités

Les droits définis ci-dessus sont concédés au Client à charge pour lui de satisfaire, sans limitation de durée après la fin du présent contrat, aux obligations suivantes :

- mettre en place des systèmes de contrôle adaptés en fonction des évolutions techniques pour éviter toute utilisation illicite du logiciel de la société FININDEV ou toute utilisation contraire aux stipulations du présent contrat ;
- informer la société FININDEV de toute tentative d'utilisation illicite du logiciel de la société FININDEV par un utilisateur ou par un tiers, et ce quel que soit le mode opératoire de la fraude.

Le présent contrat n'entraîne aucun droit de transfert de propriété sur les données au profit du Client, dont les droits sont limités à ceux définis dans les articles ci-dessus.

– assistance

Le Client bénéficie d'un accès à une assistance en ligne ("hotline").

Le Client sollicite l'assistance de la société FININDEV

- par e-mail, à l'adresse électronique suivante :

support@finindev.com

- et par téléphone au numéro suivant : 04 67 63 66 43

Les horaires de réception des appels concernant les contrats d'assistance sont de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, du lundi au vendredi (sauf jours fériés et absences exceptionnelles). En dehors de ces plages horaires et en cas d'absence exceptionnelle d'interlocuteur, une adresse e-mail et un répondeur permettront d'enregistrer les demandes du Client.

– délais de prise en compte

L'assistance fonctionnelle s'engage dans la limite de la disponibilité des équipes, à vous répondre en temps réel par téléphone et vous rappeler dans les 24 heures ouvrées pour une demande réalisée par messagerie électronique.

Il est entendu entre les parties que l'assistance doit être fonctionnelle et ne doit pas conduire à une prestation de formation.

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le 07/08/2024



ID : 074-200011773-20240806-D_2024_0197-AU

ARTICLE 5 – Obligations

Le Client s'interdit :

- De reproduire, copier, en tout ou partie des logiciels, applications et utilitaires hébergés et fournis par la Société FININDEV, qui en conserve l'entière propriété.
- De traduire ou transcrire ces logiciels, applications et utilitaires dans un autre langage, et de les adapter à une utilisation non conforme à leur spécification.
- D'utiliser les éléments graphiques et sonores issus du logiciel hébergé par la Société FININDEV et dont l'utilisation lui est permise.
- D'adapter, de développer le logiciel objet du présent contrat ou des produits susceptibles de le concurrencer.

Le Client acquiert et conserve la propriété des éléments et du contenu qu'il crée à l'aide des logiciels et applications hébergés et fournis par la Société FININDEV.

Le Client s'engage à :

- A communiquer à FININDEV l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne exécution des prestations prévues dans le cadre du contrat au titre des Emprunts.
- A assurer au sein de sa propre structure une bonne gestion des codes d'accès aux prestations de FININDEV et à communiquer à FININDEV, dans les meilleurs délais, la liste des personnes autorisées à utiliser lesdits codes ainsi que les mises à jour de cette liste.
- A n'utiliser les informations concernant les produits cités que pour ses besoins propres.
- Utiliser le logiciel conformément à la documentation technique dont le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance et disposer des équipements techniques nécessaires conformément aux prérequis techniques de FININDEV ;
- Respecter et faire respecter par ses préposés les droits des tiers et la réglementation en vigueur s'agissant du contenu des données transmises ;
- Veiller au respect par toute personne pouvant établir ou modifier le contenu des données, des droits des tiers et de la réglementation en vigueur et prendre sans délai les mesures nécessaires pour empêcher ou faire cesser toute violation constatée ;
- Sécuriser les données, notamment par l'installation de toutes mises à jour du logiciel ou tout autre logiciel préconisé par FININDEV afin de combler les failles de sécurité découvertes pendant toute la durée du Contrat
- Archiver toutes les informations et messages reçus de FININDEV comme autant de preuve de l'accomplissement de la transmission des données, et les conserver selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ;

- Fournir à FININDEV, en cas d'anomalies de fonctionnement, la description écrite et détaillée de ces anomalies en notant les particularités d'utilisation au moment de chaque incident.

- A ne pas utiliser la technique de la décompilation ou autre technique de reverse engineering pour créer un logiciel compatible à celui fourni par la Société FININDEV, ou tout autre logiciel.

En conséquence des obligations définies ci-dessus, le Client garantit FININDEV contre toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre du fait d'une divulgation illicite des données. Le Client reconnaît que FININDEV n'est pas habilité à valider la licéité, la fiabilité ou la pertinence des Données transmises.

FININDEV pourra interrompre à tout moment et sans préavis l'accès du Client aux services si le Client manque aux obligations ci-dessus définies.

ARTICLE 6 – Obligations du Prestataire

La Société FININDEV s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle/il propose.

- Fournir un service le plus performant possible à l'utilisateur, en l'état de la technique et des avancées technologiques actuelles.

- Fournir à Le Client la dernière version du logiciel hébergé.

- Intervenir avec diligence en cas de panne de ses serveurs, rendant impossible l'utilisation du logiciel hébergé.

Si la suspension du service dure plus de 24 heures, la Société FININDEV devra fournir au Client une solution de remplacement, assurant à ce dernier la continuité du service promis.

ARTICLE 7 – Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet à la date d'installation soit le 1^{er} Septembre 2024.

Le contrat engage le Client pour une durée ferme de 3 ans. Ce Contrat sera tacitement reconduit par période annuelle supplémentaire démarrant à la date du terme du contrat précédent.

La décision de ne pas reconduire le contrat doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum quatre mois avant l'échéance du terme contractuel.

ARTICLE 8 – Prix des prestations

FININDEV percevra le paiement d'une somme égale à celle figurant en annexe 1, augmentée de la TVA et des taxes au taux normal en vigueur, au jour de l'exécution des présentes.

Ce prix sera révisé chaque année, en fonction de l'évolution à la hausse des indices Syntec (publiés par le bulletin officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), selon la formule de révision suivante : $P = P_0 \times I_n / I_0$

P = Prix révisé du contrat

P_0 = Prix initial du contrat

I_n = Indice SYNTEC d'actualisation (soit l'indice SYNTEC à la date de l'ajustement moins 4 mois)

I_0 = Indice SYNTEC initial (soit l'indice SYNTEC à la date d'établissement du contrat moins 4 mois)

En cas de refus de la tarification en vigueur, suite à une modification effectuée à l'initiative de FININDEV, le Client sera autorisé à résilier le Contrat dans les conditions prévues à l'article 11 ci-après.

La société FININDEV se réserve le droit de réévaluer librement et unilatéralement le coût des prestations qu'elle propose dans le présent contrat. En cas de désaccord sur les nouveaux prix pratiqués le Client disposera d'un droit de résiliation du contrat.

ARTICLE 9 – Conditions de règlement

Le Client s'engage à régler au prestataire, en début de période, le montant de la rémunération indiqué à l'article 8, augmentée de la T.V.A. et des taxes au taux normal en vigueur à la date d'anniversaire du renouvellement du contrat.

Date d'envoi de la facture annuelle :

La facture annuelle sera envoyée au cours du mois de la date d'échéance.

Date limite de paiement : 30 jours après la date de facturation.

Pour toute la durée du contrat, les paiements sont soumis aux délais qui s'appliquent aux marchés publics en date de signature du contrat.

A défaut de paiement 30 jours après une lettre de relance restée infructueuse, FININDEV pourra, après en avoir avisé le Client, suspendre ses prestations sans que la présente ne soit annulée.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure, conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de 5% ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ARTICLE 10 – Acceptation des risques et limitation de responsabilité

La société **FININDEV** s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation du logiciel, en tenant compte des protocoles, conformément aux usages de l'Internet.

La société **FININDEV** garantit la conformité du logiciel aux spécifications.

Le Client déclare, en outre, avoir analysé l'adéquation du logiciel à ses besoins, disposer des compétences pour utiliser correctement le logiciel, soit parce que le personnel a été dûment formé par **FININDEV**, soit par ce que son personnel n'a pas besoin de suivre une formation.

Le Client reconnaît avoir reçu de la société **FININDEV** toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du progiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Le Client déclare, enfin, accepter les caractéristiques, les risques et les limites de l'Internet et reconnaître que :

- Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du logiciel,
- La société **FININDEV** ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client de quelconques dommages directs ou indirects découlant de ce que les résultats obtenus ne sont pas justes, pertinents, exhaustifs, actuels, fiables et/ou adaptés à un usage particulier ;
- La société **FININDEV** ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des Données ;
- L'Internet présente des risques et des imperfections, qui conduisent notamment à des baisses temporaires de ses performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne du logiciel, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs ;
- La communication par le Client de ses identifiants ou d'une manière générale de toute information jugée

confidentielle par le Client sous sa propre responsabilité ;

- C'est au Client de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de ses ordinateurs lui permettent l'utilisation en ligne du logiciel ;
- C'est au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses systèmes, son réseau et ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels malwares (virus, vers, chevaux de Troie ou autres) circulant à travers le Site Web de la société **FININDEV** et/ou les données transmises lors des connexions.

- C'est au Client de télécharger les patchs des systèmes d'exploitation les plus récents sur son système informatique.

Limitation de responsabilité

Est exclu tout préjudice direct ou indirect, notamment lié à l'indisponibilité du logiciel, quelle qu'en soit la durée, à l'atteinte à l'intégrité de systèmes et/ou de données, à l'indisponibilité de systèmes et/ou de données, quelle qu'en soit la durée et à l'atteinte à la confidentialité de données.

La société **FININDEV** ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destruction accidentelle des données par le Client ou par un tiers ayant accédé aux services applicatifs au moyen des identifiants remis au Client.

La société **FININDEV** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit, notamment les pertes de bénéfices, pertes d'informations confidentielles ou autres informations, interruptions d'activité, préjudices corporels, atteintes à la vie privée, manquement à toute obligation pour des actes de négligence, et pour toute perte pécuniaire ou autre, résultant de, ou lié à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le logiciel ou de bénéficier de la maintenance, ou à la fourniture ou au défaut de fourniture des services de maintenance, ou à l'exécution des obligations prévues par ce contrat, même si la société **FININDEV** a été prévenue de l'éventualité de tels dommages :

- La responsabilité de la société **FININDEV** ne pourra être engagée en cas de refus du Client de collaborer dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement.
- La société **FININDEV** ne pourra voir sa responsabilité engagée si le Client effectue une utilisation des services de manière non conforme à leur destination.

- La responsabilité de la société FININDEV ne pourra être engagée si le Client effectue des modifications non autorisées sur le produit fourni par la société FININDEV.
- En cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles la responsabilité de la société FININDEV ne saurait être engagée.
- La responsabilité de la société FININDEV sera écartée en cas d'implantation de logiciels non compatibles effectuée par le Client.
- La société FININDEV ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dégradation volontaire effectuée par le Client sur le produit fourni par la société FININDEV.
- La société **FININDEV** ne sera pas tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applicatifs.
- Si les données transmises aux fins d'utilisation des Services applicatifs comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à la société **FININDEV** qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles. A ce titre, le Client garantit la société **FININDEV** contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.
- Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services applicatifs. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les données et contenus. En conséquence la société **FININDEV** dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.
- Le Client garantit la société **FININDEV** à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

RESPONSABILITES ET GARANTIES

Dans le cadre des prestations fournies au titre du contrat, **FININDEV** est tenue envers le Client à une obligation de moyens.

Dès lors, le Client reconnaît expressément être seul responsable des décisions qu'il prend ou des positions qu'il adopte suite aux informations communiquées par **FININDEV** dans le cadre du contrat.

En outre, les prestations rendues par **FININDEV** au Client, au titre du contrat, lui sont strictement réservées.

Dans ces conditions, le Client est seul responsable de l'accès à l'information qui lui est donné par **FININDEV**

En particulier, le Client

- De la gestion des **FININDEV** ;
- De la liste des personnes autorisées à accéder à ces services ;
- De la communication des documents et information permettant la mise à jour des données traitées par **FININDEV**.

La responsabilité de **FININDEV** n'est jamais susceptible d'être engagée en cas de manquement ou d'inexécution de ses obligations du fait d'un événement de force majeure, c'est à dire tout événement qui échapperait à son pouvoir et qui empêcherait, retarderait ou alourdirait l'exécution normale de ses obligations, tel que changement de loi ou de réglementation, modification dans l'interprétation d'une règle de droit (revirement de jurisprudence), acte de la puissance publique, guerre, conflit sociaux, blocus, accident grave, etc.

FININDEV déclare avoir souscrit, au titre des activités présentées dans le cadre du Contrat, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 11 – Confidentialité

Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels pendant la durée de la présente convention et après son expiration les termes de l'accord ainsi que toutes informations, commerciales, financières, techniques ou autres, obtenues dans le cadre de son exécution.

Les parties s'interdisent plus particulièrement de communiquer à des tiers autres que leur personnel toutes informations confidentielles telles que définies précédemment.

Concernant leur personnel, les parties s'engagent à obtenir des accords de confidentialité, concernant les informations confidentielles définies précédemment, de la part des membres du personnel qui en auraient connaissance ou qui pourraient en avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou par tout autre moyen.

Dans le cadre des prestations fournies au titre du contrat, **FININDEV** s'engage à l'égard du Client à respecter la plus stricte confidentialité.

L'engagement de confidentialité de **FININDEV** porte sur :

- à l'occasion de l'exécution de ses obligations au titre du contrat.

Modalités d'application de l'obligation de confidentialité

- Traitement et utilisation des informations confidentielles
FININDEV s'engage expressément :

A ne pas, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, utiliser les informations confidentielles pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, ou permettre une telle utilisation à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du contrat.

A ne pas divulguer les informations confidentielles qu'à ses salariés ou conseillers directement concernés par la réalisation du contrat et à prendre toutes les mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher toute divulgation sous quelque forme que ce soit.

A ne communiquer les informations confidentielles à ses salariés ou conseillers précités qu'à la condition que ces derniers aient préalablement signé un accord de confidentialité comportant les mêmes obligations que celles contenues dans le présent engagement.

- **Reproduction des informations confidentielles**
FININDEV s'engage expressément :

A ne copier ou laisser copier par quelque procédé de reproduction que ce soit, en totalité ou partiellement, les supports comportant des éléments constitutifs d'informations confidentielles, excepté pour les besoins directement et strictement liés à la bonne exécution du contrat, sans l'accord préalable écrit du Client.

A prendre toutes dispositions, pour soumettre les informations confidentielles au même processus de conservation et de protection que ses propres documents et informations les plus insensibles.

Restitution des informations confidentielles

- Les informations confidentielles ainsi que leurs supports sont et restent la propriété du Client et devront lui être restitués à sa première demande.

Sanction de la violation de l'engagement de confidentialité

Durée de l'engagement de confidentialité

- Le présent engagement de confidentialité survivra à l'expiration du contrat, quelle qu'en soit la cause.

FININDEV ne pourra dès lors divulguer aucune des informations confidentielles relatives au Client.

ARTICLE 12 – Propriété – prohibition de cession et de sous-licence d'utilisation

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le 07/08/2024

ID : 074-200011773-20240806-D_2024_0197-AU



Propriété

La société FININDEV déclare et garantit :

- que le logiciel a été développé par elle et est original au sens du Code français de la propriété intellectuelle,
- qu'elle est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le présent contrat.

La société FININDEV déclare et garantit que le logiciel n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers. Le présent contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur le logiciel susvisé, qui demeure la propriété pleine et entière de la société FININDEV. La mise à disposition temporaire du logiciel dans les conditions prévues au présent contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Le Client mentionnera, au besoin, les mentions de propriété dans les documents où il ferait état de l'utilisation du logiciel susvisé.

Le Client s'engage à ne pas (ni autoriser un tiers à le faire) :

- utiliser le logiciel pour d'autres fins que celles prévues aux présentes

- distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, vendre, donner, ou autrement transférer, même gratuitement, tout ou partie du logiciel, par tout moyen, à qui que ce soit, enlever, cacher ou altérer toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur, apposé sur ou dans les crédits du logiciel ou la documentation associée

Le contenu des documents créés par Le Client avec l'application hébergée est la propriété exclusive de ce dernier. La société FININDEV ne pourra revendiquer la propriété du contenu des documents ainsi créés.

La société FININDEV se réserve le droit d'effectuer des modifications sur le logiciel pour corriger les éventuelles erreurs de programmation ou, au besoin, pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination.

La correction des erreurs ne donne lieu à aucune facturation supplémentaire. En revanche toute modification adaptative faite à la demande du Client donne lieu à une facturation sur devis accepté.

Interdiction de cession et de sous-licence

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du présent contrat.

Interdiction de reproduction et d'adaptation

Le Client s'interdit, par le présent contrat, de reproduire tout élément du logiciel, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

ARTICLE 13 – Divisibilité des clauses

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets. Cependant, les parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE 14 – Droit applicable – Langue du contrat

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction du présent contrat en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

ARTICLE 15 – Litiges

En cas de litige les parties s'efforceront dans toute la mesure du possible de le régler à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

ARTICLE 16 – Cession

Sauf accord écrit et préalable de l'autre partie, aucun des droits et obligations résultant du Contrat ne pourra être cédé, concédé ou transmis par l'une des parties à un tiers, par quelque moyen que ce soit.

ARTICLE 17 – Fichiers

Les fichiers et bases de données créés et/ou utilisés par FININDEV dans le cadre du Contrat répondent aux obligations posées par la loi n°78-17 du 6 juin 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Juin 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant figurant aux fichiers.

ARTICLE 18 – Résiliation

Le contrat peut être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressées par l'une des Parties à

l'autre Partie quatre d'échéance annuelle

En outre, sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandées le cas échéant, la résiliation immédiate du contrat pourra être notifiée à tout moment de façon anticipée, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- violation ou non-exécution, par l'une des Parties, de l'une quelconque des présentes stipulations contractuelles et plus particulièrement de l'article 6.4 ci-dessus ;
- refus par le Client de la nouvelle tarification conformément à l'article 4.1 ci-dessus.

Le contrat sera réputé résilié au jour de la réception de la notification précitée.

L'intégralité des mensualités payées par les Clients jusqu'à la date de résiliation reste due à FININDEV.

ARTICLE 19 – Notifications

Aux fins du Contrat, les notifications doivent être faites par écrit (lettre, télégramme, télécopie) avec accusé de réception, à l'adresse des parties ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourrait être notifiée à l'autre Partie.

Pour la société FININDEV :

69 rue Jean Giroux – 34080 MONTPELLIER

☎ 04.67.63.66.25

Pour le Client :

11 avenue Emile Zola – BP 225

74105 Annemasse Cedex

La date de notification considérée sera la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi.

ARTICLE 20 – Clauses diverses

Le présent document, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties.

Il renferme la totalité des conventions entre les Parties et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit.

Il pourra être complété ou modifié par voie d'avenant signé par les Parties.

Le contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise à la juridiction du Tribunal Administratif de Montpellier

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Les présentes conditions du contrat d'abonnement et le devis n° FI-D24/05/00014 en date du 15/05/2024

Annexe 1 – Sélection, prix et contenu des forfaits

Chaque tarif d'abonnement indiqué ci-dessous est un tarif d'abonnement initial révisé selon les conditions détaillées dans l'article 8 du présent contrat.

FORFAIT FISCALIS 3 OUTIL (Abonnement Expert) 3800€ HT/an
✓ Accès au support technique et fonctionnel ✓ Accès aux fonctionnalités de consultation/analyse/simulation ✓ Accès au module Multitaxes ✓ Consultation Cartographique standard ✓ Prestations de conseils : rédaction du diagnostic fiscal, rapport des ; préconisations et actualisation du diagnostic



Annexe 2 – Définitions

L'**Internet**, ou réseau internet, est un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et Clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants ;

L'**intranet** est un réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'internet ;

Le **Web**, ou *world wide web (ou encore toile d'araignée mondiale)*, est un système dans l'Internet, réparti géographiquement et structurellement, de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte ;

L'**hypertexte** est un système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document numérique à une autre, ou d'un document à d'autres documents, choisis comme pertinents par l'auteur, par un clic sur un lien (élément de texte ou image) dénommé lien ;

L'**ordinateur Client** est une station de travail Client qui consulte des données ou demande des services situés sur le serveur, par exemple via le réseau internet ;

Le **logiciel** est l'ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données. Le logiciel est le programme identifié par le code source, indépendamment de tout support matériel, conformément aux dispositions de l'article L.111-3 du Code de la propriété intellectuelle ;

Le **site (web ou internet)** est un ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle. Un site de la toile peut être inclus dans un site plus important ;

E-mail ou Electronic mail ou courrier électronique ou message électronique ou courriel : désigne dans le présent contrat le document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons ;

Le **Client** est la personne physique ou morale, ci-dessus désignée comme étant la société Y (Madame ou Monsieur Y) et qui dispose des droits définis dans le présent contrat ;

Les **identifiants** désignent tant l'identifiant propre au Client ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service de consultation de la base de données ;

Les **données** sont les informations, publications et, de manière générale, les données de la base dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, sur la partie du site web pouvant être consultée uniquement par les abonnés ;



La société **FININDEV** est la personne morale ou physique qui propose l'utilisation du logiciel hébergé sur ses serveurs dans les conditions définies par le présent contrat ;

Fait en deux exemplaires

Pour : **FININDEV SA**
Nom et qualité : **Gilles Sébé, Président**
Lieu et date : **MAUGUIO, le**

Pour le Client :
Nom et qualité :
Lieu et date :

Signature et cachet :

Signature et cachet :

